

affiche le 17/06/2026

N° CONC. / 2026-26



relève de l'affichage le

Arrêté fixant la composition du jury à l'examen professionnel d'accès au grade d'ingénieur territorial (cas 1 et 2) par voie de promotion interne - Session 2026

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Guadeloupe,

Vu :

- Le code général de la fonction publique,
- Le décret n° 2013-593 du 05 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale,
- Le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Ingénieurs,
- Le décret n° 2016-207 du 26 février 2016 modifié fixant les modalités d'organisation des examens professionnels pour l'accès au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,
- L'arrêté n° CONC. /2025-49 du 16 décembre 2026 portant ouverture d'un examen professionnel d'accès au grade d'ingénieur territorial (cas 1 et cas 2).

Arrête

ARTICLE 1 : Le jury de l'examen professionnel d'Ingénieur Territorial (cas 1 et cas 2) par voie de promotion interne est composé comme suit :

Collège des Elus Locaux :

- Madame Nicole ERDAN, adjointe au Maire de GOURBEYRE
- Monsieur Bernard GUILLAUME, Adjoint au Maire de BASSE-TERRE, Président du jury

Collège des Fonctionnaires Territoriaux :

- Monsieur Jean THOMAR, ingénieur hors classe, représentant du CNFPT
- Monsieur Patrice Honoré VERSIN, ingénieur en chef, représentant de la CAP « A »

Collège des Personnalités Qualifiées :

- Monsieur Mme Michèle ROBIN-CLERC, urbaniste
- Madame Ghulaine HODGE, Directrice adjointe, remplaçante du Président du jury

ARTICLE 2 : Le Directeur du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans les formes légales.

ARTICLE 3 : La Présidente informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Basse-Terre, le 15 Juin 2026

Accusé de réception en préfecture
971-289710022-20260615-CONC-2026-26-AR
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026

La Présidente

- **Denise BLEUBAR** -